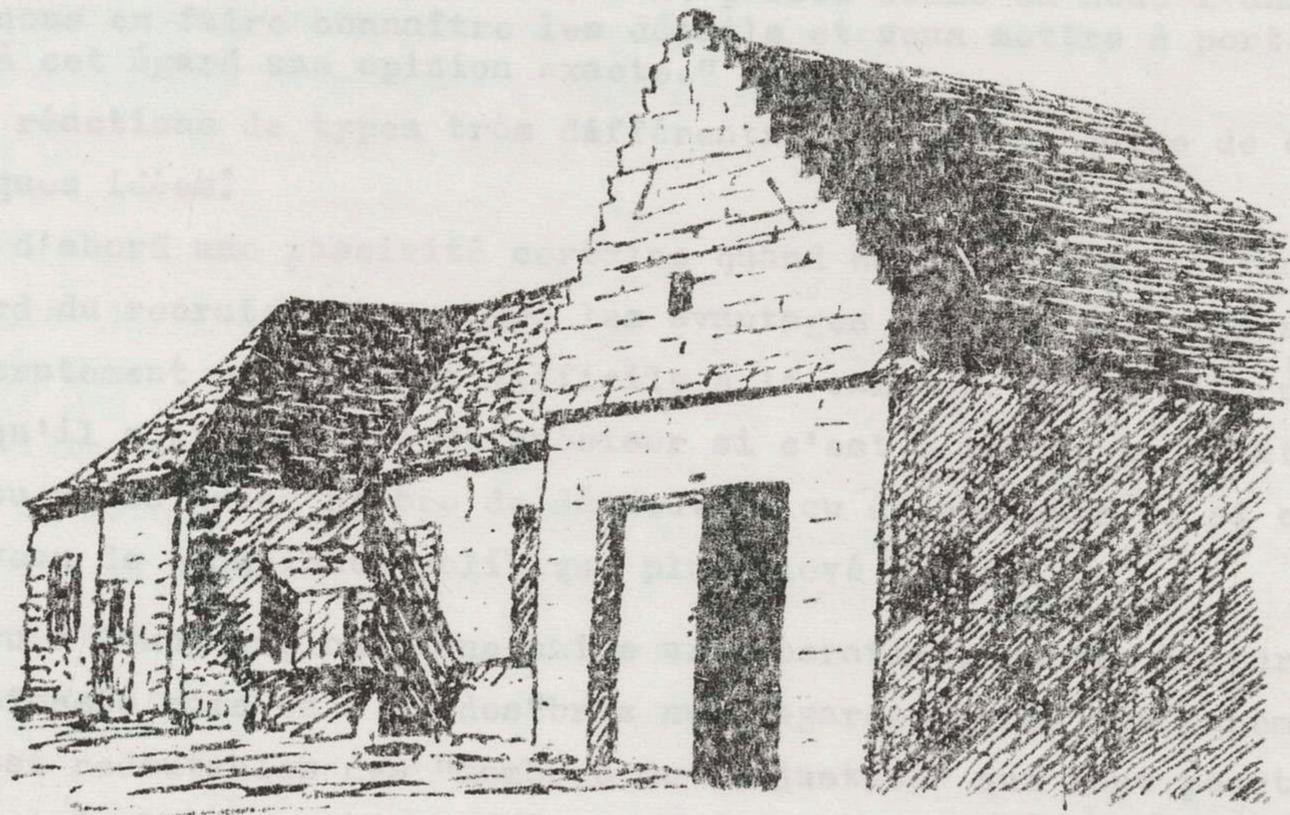




d'après une gravure du XIX^e

LA MAISON DE SAINT JUST

état actuel



elles se situent aux quatre coins du district et prennent chaque fois une forme originale.

(1)
cou
du

LA MAISON DE SAINT JUST

A BLÉRANCOURT

+ + + + +

L'état de dégradation de la maison de Saint Just à Blérancourt (Aisne) inspire depuis longtemps déjà regrets, tristesse ou indignation. La fascination qu'exercent les vieilles pierres peut bouleverser bien des milieux puisque G. LENOIRE en 1924 écrivait déjà, la plume nostalgique, que ce qui avait été "la salle" était transformé en hangar. Toutes les réactions sentimentales, esthétiques ou simplement de bonne conscience sont respectables, mais l'intérêt historique de cette maison est évident ; comme le château des nobles, elle témoigne des signes extérieurs de richesse de cette fraction bourgeoise si active sous la Révolution elle est, dans un ensemble topographique & urbain peu modifié, un conservatoire assez fidèle de la France rurale révolutionnaire.

La carrière militaire de Louis Jean de SAINT JUST (1), la croix de Saint Louis dont il était décoré, la particule " de Richebourg " qu'il avait ajoutée à son nom & son affectation à Decize (Nièvre) lorsque naquit son fils, le futur conventionnel, sont à l'origine de bien des méprises. Depuis au moins le milieu du XVII^e siècle, les SAINT JUST sont des "laboureurs" fixés dans la partie orientale de la Picardie entre le village de CHELLES (près de Pierrefonds) & celui de Blérancourt. Et Louis Jean lui-même a pu mesurer les possibilités d'ascension sociale & leurs limites puisque ses origines ne lui ont pas permis de dépasser le grade de capitaine ; il quitte prématurément l'armée, installe sa famille à NAMPCEL (Oise) en 1767 & se retire à Blérancourt en 1776, avant d'y mourir un an plus tard.

Louis Antoine entra donc dans cette maison avant sa dixième année & y passa la plus grande partie de sa jeunesse : il y faisait de fréquents séjours pendant la période de ses études chez les Oratoriens de Soissons. Il y vécut intensément les premières années de la Révolution jusqu'à son élection à la Convention en septembre 1792. C'est dans ce bourg d'un millier d'habitants, microcosme de la situation économique & sociale française de la fin du XVIII^e siècle, que se développent & s'affirment la personnalité & la pensée de SAINT Just, que se précisent ses options. De Blérancourt à CHAUNY - chef-lieu du district -, il se précipite dans l'action publique, intervient dans le choix du chef-lieu de département, tente de fédérer les gardes nationales, fait les élections primaires ... Il éblouit, irrite, séduit : l'ascendant qu'il prit plus tard sur la Convention s'était déjà exercé sur les assemblées du district de Chauny.

+ + + + +
 (1) Louis Jean de Saint Just de Richebourg était né à MORSAIN (10 km de Blérancourt) en 1715. Il abandonna l'armée en 1767 & succéda à son père comme régisseur du Comte d'Evry à NAMPCEL (8 km de Blérancourt)

L'ETAT ACTUEL DE LA MAISON

Le gros oeuvre n'a subi que des modifications superficielles & la restauration poserait peu de problèmes de méthode car nous disposons de trois documents : l'acte d'achat, un "plan figuré" & une gravure ancienne.

L'acte d'achat du 16 octobre 1776 décrit ainsi la maison :

" consistante en cuisine, deux chambres à côté vestibule, trois chambres à la gauche d'y celui en entrant, grenier au dessus desdits bâtiments, pavillon servant de bucher & de grange, deux caves sous les bâtiments de la dite maison, petit caveau voûté de pierre attenant de la cuisine, halle à la suite, le tout couvert en thuilles, petit colombier pratiqué sur le devant de la maison, jardin pottagée où se trouve plantées plusieurs arbres fruitiers, fermé de murs du côté des rues & des hayes ... contenant au total soixante six verges ou environ (...) le tout tenant ensemble situé à Blérancourt en la rue aux chouettes (...) tenant d'une lizière à la rue qui conduit au jardin de l'arcq et au sieur Jean de Boulogne par achat & d'autre lizière au jardin des héritiers de Marie DEHAN (...) d'un bout par devant à la rue aux chouettes d'autre par bas au rhu & au sieur Jean de Boulogne à cause de son jardin. "

Le musée national de Blérancourt expose dans la salle SAINT JUST un plan figuré fait par Aloïs LEMAIRE, arpenteur à Blérancourt, au moment de la dotation entre vifs à ses filles par Marie Anne ROBINOT-SAINTE JUST le 4 juin 1807. Ce document confirme la qualité certaine de cette propriété qui avait été payée 6000 livres en 1776. Un grand jardin d'une trentaine d'ares était ombragé d'une charmille ; SAINT JUST aimait y méditer à l'époque où il écrivait son " esprit de la Révolution & de la Constitution de la France ". Sise aux confins du village, close aux regards par des murs & des haies, elle correspondait tout à fait à la position sociale de cette famille aisée qui eut la possibilité de doter de 20 000 livres chacun de ses trois enfants.

Aujourd'hui la maison est davantage intégrée au tissu urbain à la suite de constructions postérieures dans l'ancienne rue du jeu d'arc, actuelle rue Saint Just. Elle porte des traces superficielle des violents combats qui mutilèrent les villages de la région pendant la première guerre mondiale ; des fenêtres & des portes ont été murées, d'autres ouvertes ; le mur des avant cours & la grange ont disparu. La plaque commémorant la "charmille Saint Just" ne désigne plus qu'un emplacement, mais l'ensemble actuel constitue un témoignage fidèle de l'architecture en pierres friables du pays et tuiles de la fin du XVIII^e siècle, en dépit de dégradations & retouches postérieures. Après l'incendie de 1775 qui détruisit une grande partie des maisons de Blérancourt, la tuile fut substituée au chaume pour la couverture & l'actuelle ardoise des maisons les plus anciennes du bourg n'est apparue que vers le milieu du XIX^e siècle. La maison de Saint Just est une de celles qui ont exceptionnellement conservé leurs tuiles.

PERSPECTIVES D'AVENIR :

Tous ceux, nombreux, qui ont envisagé le sauvetage de cette maison, se sont heurtés à trois obstacles :

1°) L'achat : le propriétaire actuel, Monsieur GRENIER, cultivateur, est tout à fait sensibilisé au problème ; il a pu mesurer depuis plusieurs décennies les grandeurs & servitudes qu'impose la propriété d'un monument historique ... Mais il est à l'étroit dans les bâtiments de sa ferme ; la maison de Saint Just constitue pour lui une indispensable dépendance. Monsieur GRENIER accepterait cependant de l'échanger contre un petit hangar qu'il serait matériellement possible de construire un peu plus loin : l'obstacle est donc financier.

2°) La restauration : elle nécessitera un important & coûteux travail mais le ministère des affaires culturelles, alerté par l'antenne régionale d'Amiens a inscrit la restauration dans sa charte 1978 avec la région picarde. L'obstacle administratif semble donc en grande partie levé.

3°) L'entretien & le gardiennage : la Société des Etudes Robespierrieste qui envisage de se porter acquéreur de la maison aurait à faire face aux frais d'entretien & de fonctionnement d'un musée Saint Just, destination optimale de la maison. C'est peut être la question la plus délicate qui conditionne, semble-t-il, l'ensemble de l'opération. On peut envisager d'installer une administration publique dans une partie de la maison. La municipalité de Blérancourt faciliterait de tous ses moyens une entreprise qui contribuerait à l'amélioration du patrimoine touristique & culturel de la ville. Mais la véritable question est de savoir s'il est de l'intérêt d'une société savante d'entreprendre une telle action & s'il est dans sa vocation de gérer, en quelque sorte, une partie du patrimoine historique.

B. VINOT

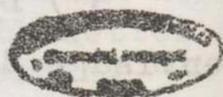
+ + + + +
+ + +
+ +

ISORÉ,

Représentant du Peuple,

AUX SANS-CULOTTES

des Départemens de l'Oise & de Seine & Oise.



Vous devez être inquiets, citoyens, quand les Autorités constituées cessent de faire agir les ressorts révolutionnaires; mais il est un remède à tout; celui du fanatisme, de l'hypocrisie et de la paresse est vain, et c'est aux magistrats, fonctionnaires du gouvernement, à le combattre.

C'est au nom de la liberté que les serpens sifflent; c'est dans les campagnes qui avoisinent le Corps législatif qu'on les voit, formés des restes de la servitude, de l'hypocrisie, de la superstition des prêtres, de la cruauté des seigneurs et de la rapine des marchands, se nourrir des fruits de l'insouciance et de la mauvaise foi.

Républicains, veillez, faites observer le nouveau calendrier, et vous jouirez du bonheur des loix. Envoyez les prêtres dans leur enfer et débarrassez vos frères: la superstition est un crime punissable dans une République; elle a immolé vos pères au pied des autels que la raison a renversés. Je vais vous en citer un exemple révolutionnaire.

Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, mis en réquisition le chapeau d'un teneur pour faire mourir à Gerberoy, un homme dans de l'eau bouillante. La réquisition écrite existe encore sur une feuille de parchemin aux archives des crimes de sacerdoce à Beauvais.

Il n'apparaît qu'à la stérilité d'une religion de spiritisme de varier avec les supplices; quand elle était calquée de sang, elle couronnait son crime par le feu. Sans-culottes, reconnaissez les prêtres, et c'en est fait de l'insouciance.

Mais que dirai-je! si nous n'y veillons, les racines de leur charlatanisme reprendront vigueur. Dans le département de Seine & Oise et dans quelques districts de celui de l'Oise, un certain nombre d'habitans des campagnes ne fournissent la preuve par leur conduite: on les voit travailler les jours consacrés à l'Instruction et au repos, et satisfaire leurs inclinations oisives les jours marqués jadis par les prêtres.

Sans-culottes, ne débarrassez-vous pas vos frères des motifs qui ont causés ces abus de mauvaise augure pour leur famille? Venez-vous plus long-temps le père de famille laisser envahir le nourrisson de sa famille pour observer une continence inventée par l'insouciance des prêtres? Ne devez-vous pas bientôt vous hâter, à bas le charlatanisme; il faut manger chaque jour justifiemment on

que la nature nous donne pour nos travaux; plus de vigiles, plus de vendredi, plus de samedi, & bientôt le dimanche sera employé au travail; plus de quatre-temps mangés; les prêtres n'ont plus le droit de faire les quatre coups.

- Depuis que l'indignation a marqué au front de mépris ceux qui dominent les consciences de nos pères, il ne devoit plus y avoir un seul moment favorable pour eux, & cependant il faut encore quelque chose de répressif pour les empêcher de nous nuire; c'est aux Représentans du Peuple à tracer à leurs frères les obligations qu'ils ont à remplir pour maintenir le règne de la vertu, parce qu'il ne faut pas que le fanatisme favorise plus long-temps la paresse & l'indolence. Il faut baster nos ennemis pour vivre heureux; il faut cultiver la terre pour avoir des subsistances, & il faut employer au travail tout le temps déterminé par la loi. Nous ne voulons plus de paresseux, l'activité nourrit la vertu, & le seul repos agréable pour des républicains est celui fixé par la loi.

En conséquence, nous, Représentant du peuple en mission dans les départemens de l'Oise & de Seine & Oise pour l'objet des subsistances, enjoignons aux Autorités civiles de ces départemens, de requérir les commandans de la force armée de marcher dans les campagnes & communes de leurs ressorts respectifs, pour que les travaux champêtres & publics soient suivis régulièrement. Les Administrations supérieures de ces deux départemens répartissent à cet effet l'armée révolutionnaire dans les districts où l'on se préoccupe à l'agriculture, & les Administrations de districts donneront les ordres convenables pour l'arrestation des chefs d'exploitation & des ouvriers pervers: ils persécuteront aussi la fraude des charreux condamnés en contravention à la loi, & la dévotion de ceux qui abandonneront leurs charrettes, leurs granges & leurs arrières pour servir la malveillance. Les Agrès nationaux des communes seront soumis à la censure des Autorités supérieures s'ils ne dénoncent à temps les coupables.

A Beauvais, le deuxième jour de Vendémiaire, l'an deuxième de la République Française, une & indivisible.

Signé ISORÉ.